

Mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger (Selon l'arrêté n°1349 du 4 OCTOBRE 2022)

L'École Nationale Supérieure Vétérinaire lance un portail de demande de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger pour l'année 2024 en ligne au profit des enseignants-chercheurs, des doctorants non-salariés inscrits et du personnel administratif et technique

Enseignants-Chercheurs et les doctorants non-salariés inscrits:

Lien d'inscription :



La date limite : le 22 /02/2024

Accès à la plateforme : <https://forms.gle/Bz8YqeW81mkVX2GF9>

Mot de passe : Reçu sur la boîte email ou bien *disponible au niveau de la Direction Adjointe Formation doctorale*

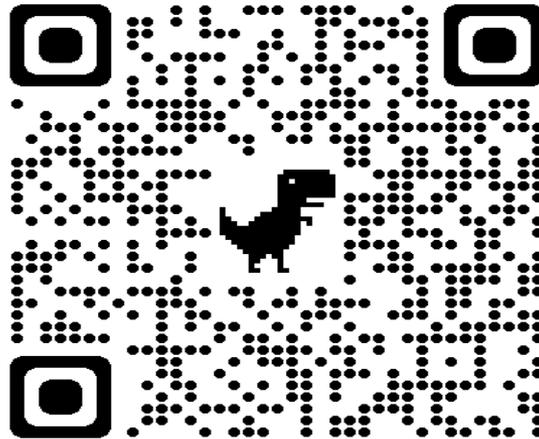
- Les demandes de mobilité qui n'ont pas été formulées *via* la plateforme ne seront pas prises en considération.

Mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger (Selon l'arrêté n°1349 du 4 OCTOBRE 2022)

L'École Nationale Supérieure Vétérinaire lance un portail de demande de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger pour l'année 2024 en ligne au profit des enseignants-chercheurs, des doctorants non-salariés inscrits et du personnel administratif et technique

Personnel Administratif et Technique

Lien d'inscription :



La date limite : le 22 /02/2024

Accès à la plateforme : <https://forms.gle/HywcZrWzevC9dSA88>

Mot de passe : Reçu sur la boîte email ou Disponible au niveau du service personnel

- Les demandes de mobilité qui n'ont pas été formulées *via* la plateforme ne seront pas prises en considération.